

Les cahiers d'études parlementaires pour les Nations libres d'Europe

CAHIER N° 1

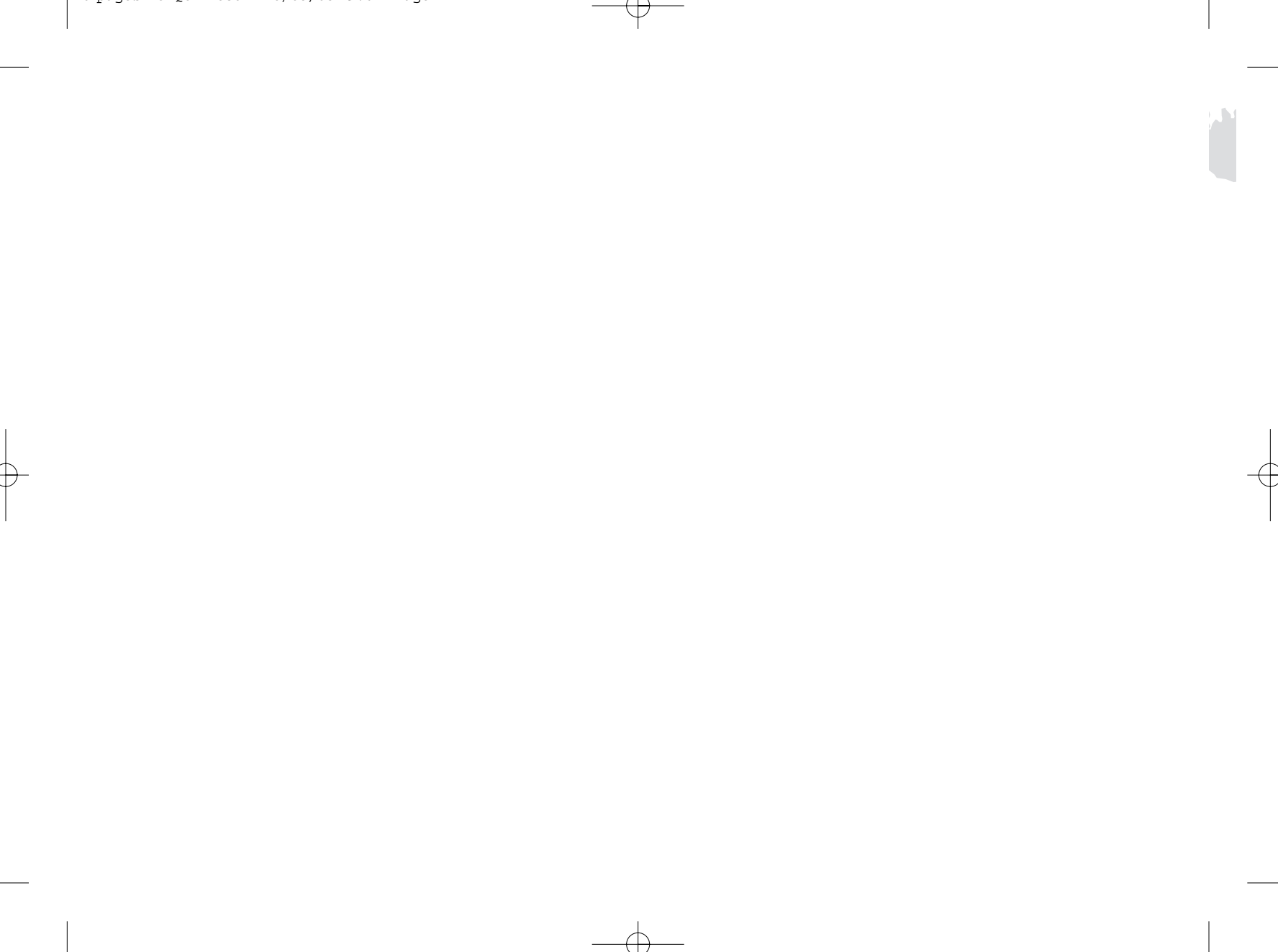
L'irresponsable adhésion de la Turquie à l'Union européenne

cahiers présentés

par Carl Lang

*Député français au Parlement européen
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais*

PARLEMENT EUROPÉEN



Cette première publication des *cahiers d'études parlementaires pour les Nations libres d'Europe* est importante à plus d'un titre.

D'une part, le sujet traité dans les pages qui suivent, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, apparaît évidemment décisif, tant pour l'avenir de la France que pour le devenir de la construction européenne. En fait, chacun le sent, **les enjeux (politiques, stratégiques, économiques, etc.) sont considérables**. Et c'est précisément pour cette raison que nous avons voulu apporter notre contribution à ce débat sous une forme jusqu'à présent inédite.

Cette brochure en effet - c'est le second point - inaugure une collection dont l'objectif est de livrer régulièrement un exposé précis et argumenté sur des sujets traités, de façon souvent superficielle ou subjective par les grands médias. C'est le cas naturellement de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, question qui, si l'on en croit un ancien Premier ministre français (voir l'entretien accordé par Michel Rocard au *Figaro* le 16 novembre 2004), opposerait, d'un côté, une élite éclairée partisane d'une Europe ouverte sur le monde et, à l'opposé, des peuples ignorants, recroquevillés sur leur petit pré-carré. Mais on retrouve évidemment cette même approche caricaturale s'agissant de la Constitution européenne ou de l'immigration.

Plus qu'un outil destiné aux seuls militants et sympathisants nationaux et patriotes, les documents composant les *cahiers d'études parlementaires* s'adressent à celles et ceux qui souhaitent saisir *l'ensemble* des données d'un problème et, ce faisant, veulent aller voir de « l'autre côté du miroir ».

SOMMAIRE

- Préface	3
- Histoire d'une fuite en avant	5
- Vers le choc des civilisations	9
L'Europe déracinée	9
La Turquie (ré)islamisée	11
- Vers l'horreur économique	14
L'Europe, malade de la mondialisation	14
Chronique d'une catastrophe annoncée	15
- Vers la dépendance diplomatique et stratégique	17
Les deux Europe	17
Le triomphe de la jeune Europe	17
- Vers la dérive institutionnelle	19
La Turquie, première puissance démographique de l'Union européenne	19
La Turquie, première puissance politique de l'Union européenne	19
- Les trois mensonges du lobby euro-turc	20
- Conclusion	22

Histoire d'une fuite en avant

La question de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne n'est pas subitement apparue sur la scène politique française. Certes, l'entrée dans l'Union, le 1er mai 2004, de dix nouveaux Etats membres a mécaniquement relancé ce dossier, mais les jalons de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ont été posés depuis près de cinquante ans !

L'adhésion à petits pas de la Turquie

C'est en juillet 1959, soit à peine plus d'un an après l'entrée en vigueur du traité de Rome (1er janvier 1958), que la Turquie présenta sa toute première demande d'association à ce qui s'appelait alors la Communauté économique européenne (CEE). Au départ, cette initiative se heurta au scepticisme des autorités françaises assez rétives à l'idée de voir la Turquie pénétrer dans l'antichambre de l'Europe communautaire. Cependant, après un refus initial lors de la réunion du Conseil européen des 26 et 27 septembre 1961, la France du général de Gaulle leva finalement son veto. C'est le 12 septembre 1963 que l'accord d'association de la Turquie avec la Communauté Economique Européenne fut signé.

Elément particulièrement important de ce texte, contrairement aux traités du même type conclus entre la Communauté Economique Européenne et certains pays du Maghreb, **l'accord d'Ankara envisageait déjà la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté Economique Européenne.**

→ *Le fameux article 28 de l'Accord précisait en effet : « lorsque le fonctionnement de l'accord aura permis d'envisager l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant du traité instituant la Communauté, les parties contractantes examineront la possibilité d'une adhésion de la Turquie à la Communauté ».*

Il est essentiel de remarquer qu'il s'agissait à l'époque d'une possible adhésion à la Communauté Economique Européenne, structure de nature économique et commerciale totalement différente du projet d'intégration politique tel que réalisé dans l'actuelle Union européenne.

Envisagée dès l'origine, l'adhésion de la Turquie à l'Europe communautaire sera mise entre parenthèses pendant les deux décennies suivantes. A cela deux raisons principales : tout d'abord, l'enlisement de l'*intégration* européenne à partir du milieu des années 1960 et ce, jusqu'au début des années 1980 ; ensuite, les difficultés internes à la Turquie, Etat particulièrement instable et belliqueux comme le montrera l'intervention sauvage des forces armées turques à Chypre, le 20 juillet 1974, puis l'occupation militaire du Nord de l'île depuis lors sous la forme d'une République fantoche, reconnue par la seule Turquie.

Malgré un contexte géopolitique fort défavorable, la Turquie dépose officiellement sa demande d'adhésion à la Communauté Economique Européenne le 14 avril 1987, demande qui reçoit alors une réponse négative aussi bien de la part de la Commission en 1989 que du Conseil des ministres un an plus tard. Le dialogue ne sera pas pour autant interrompu puisque, dans le même temps, le renforcement des relations économiques aboutira, en 1995, à la signature d'un accord d'Union douanière entre la Turquie et l'Union européenne, permettant aux produits turcs d'entrer librement sur le marché européen.

Bien qu'« écartée » du vaste processus d'adhésion à l'Union européenne ouvert lors du Conseil européen de Luxembourg en décembre 1997 - le Conseil européen confirmera tout de même « l'éligibilité de la Turquie à l'Union européenne » -, la Turquie réintègre finalement le mouvement lors du Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999. **Sous l'impulsion décisive de Jacques Chirac**, les chefs d'Etat et de gouvernement rappellent « le caractère inclusif du processus d'adhésion, qui regroupe maintenant treize pays candidats dans un cadre unique ». Et concluent que : « la Turquie est un pays candidat, qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. Dans le cadre de la stratégie européenne actuelle, la Turquie, comme les autres pays candidats, bénéficiera d'une stratégie de pré-adhésion visant à encourager et à appuyer ses réformes ».

C'est encore **Jacques Chirac**, alors **Président en exercice du Conseil de l'Union européenne**, qui, en décembre 2000, poussera à la conclusion d'un partenariat pour l'adhésion de la Turquie visant à offrir un programme cohérent dans les domaines politiques et économiques afin, encore et toujours, de préparer la Turquie à son entrée dans l'Union européenne.

Invitant constamment la Turquie à poursuivre ses réformes internes, les Conseils européens vont rendre politiquement inévitable l'ouverture officielle des négociations d'adhésion. Ainsi, **en décembre 2002**, à l'issue du **Conseil européen de Copenhague** qui fixe l'adhésion de dix nouveaux Etats au 1^{er} mai 2004, les chefs d'Etat et de gouvernement encourageront « la Turquie à poursuivre énergiquement son processus de réforme » et lui donneront rendez-vous deux ans plus tard.

→ « *Si en décembre 2004, disposent les conclusions du Conseil européen de Copenhague, le Conseil européen décide, sur la base d'un rapport et d'une recommandation de la Commission, que la Turquie satisfait aux critères politiques de Copenhague, l'Union européenne ouvrira sans délai les négociations d'adhésion avec ce pays* ».

► Le rapport de la Commission européenne a été publié le 6 octobre 2004. Dans sa recommandation, la Commission estime que, « compte tenu des avancées globales déjà atteintes en matière de réformes et sous réserve de la mise en vigueur par la Turquie de la législation en suspens mentionnée au paragraphe 1, **la Turquie satisfait suffisamment aux critères politiques et recommande l'ouverture de négociations d'adhésion** ».

Le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est donc clairement ouvert et il est vrai que, des années durant, **tous les responsables politiques ont tenté de dissimuler cette réalité aux peuples européens**.

Entre mensonges et vérités

1. Dans le même esprit de dissimulation et de désinformation de l'opinion, certains fédéralistes prétendent qu'il n'existerait pas de lien entre le projet de Constitution européenne et l'entrée de la Turquie.

La construction d'un super Etat fédéral européen et l'arrivée de la Turquie sont historiquement indissociables. Tout le reste n'est que manipulation démagogique de la part d'eurofédéralistes qui, mesurant l'ampleur du rejet que suscite l'adhésion de la Turquie à l'Union, tentent de « sauver les meubles », en l'occurrence leur « Constitution » fédéraliste - une Constitution qui, en réalité, prépare l'Europe à l'entrée de la Turquie...

2. Certains, au premier rang desquels Jacques Chirac, suggèrent que l'ouverture des négociations d'adhésion entre les autorités turques et l'Union européenne n'implique pas nécessairement l'entrée de la Turquie dans l'Europe communautaire, que le processus engagé demeurera, quoi qu'il arrive, réversible. Il s'agit là, évidemment, d'une tromperie manifeste.

✘ Chaque fois que des négociations ont été ouvertes entre l'Union européenne et des Etats candidats, elles ont systématiquement abouti à l'adhésion de ces derniers.

✘ Pourquoi les institutions européennes, qui soutiennent depuis l'origine la candidature de la Turquie, changeraient-elles subitement d'avis si près du but ? Cette hypothèse est politiquement inconcevable, à plus forte raison depuis que 10 nouveaux Etats membres ont rejoint l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. Dix Etats, dont les candidatures d'adhésion furent toutes postérieures à celle de la Turquie...

En vérité, sauf à envisager l'impensable - un renoncement de la Turquie elle-même - **seul le veto d'un ou plusieurs Etats membres de l'Union européenne durant, ou à l'issue des négociations ouvertes le 17 décembre 2004, pourrait mettre un terme au processus en cours** (article 49 du traité sur l'Union européenne).

Les jeux ne sont donc pas encore faits ; les peuples peuvent et doivent inverser la tendance. Une occasion leur sera d'ailleurs prochainement donnée en disant Non à cette Constitution européenne, véritable tapis rouge déroulé à la Turquie pour son entrée dans l'Union.

Vers le choc des civilisations

L'Europe déracinée

Dire Non à l'adhésion de la Turquie est une attitude qui relève avant tout du simple bon sens : la Turquie ne devrait pas rejoindre l'Union européenne pour la raison très simple qu'elle n'est pas un Etat européen.

→ *L'article 49 du traité sur l'Union européenne (article I-58 de la Constitution européenne) dispose formellement que « tout Etat européen qui respecte les valeurs de l'Union peut demander à devenir membre de l'Union ».*

1. Certes, le traité ne donne aucune définition d'un « Etat européen ». Néanmoins, le **critère géographique**, en vertu duquel la candidature du Maroc fut écartée en 1987, **devrait logiquement suffire à classer l'affaire**.

En effet, comment considérer sérieusement qu'un Etat comme la Turquie, dont le territoire est à plus de 95 % situé sur le continent asiatique et dont la capitale, Ankara est située en Asie Mineure, est un Etat européen ? C'est absurde ! Faut-il rappeler, par ailleurs, que la partie européenne de la Turquie, la région d'Istanbul, l'ex Byzance, capitale de l'empire romain d'orient est la dernière trace de la colonisation armée de l'Europe et de l'impérialisme turc.

2. A ce premier critère, on peut en ajouter un second d'ordre à la fois **culturel et historique** qui, lui aussi, interdit de considérer la Turquie comme un Etat européen.

Les États membres de l'Union européenne sont tous enracinés dans l'héritage gréco-latin et chrétien, tandis que la Turquie, composée à 98 % de musulmans, est ancrée dans le monde du Proche et

Moyen-Orient. Ainsi que l'observe l'éminent universitaire Jacques Le Goff, « la Turquie est à maintenir en dehors de l'Europe non parce qu'elle est musulmane, mais parce qu'elle n'est pas européenne ».

3. Enfin, d'aucuns font observer que le Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999, aurait définitivement tranché le problème de l'identité de la Turquie en traitant sa candidature comme celle de n'importe quel pays européen : « *la Turquie, disposent les conclusions du Conseil européen, est un pays candidat qui a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats* ». Seuls ne seraient plus finalement retenus comme éléments d'appréciation d'une candidature à l'Union européenne que les fameux critères de Copenhague (1993). Or, appréhender de la sorte l'adhésion à l'Union européenne constitue une erreur manifeste d'appréciation des dispositions du traité doublée d'un incroyable non-sens politique.

Une erreur manifeste d'appréciation

✘ Si telle est bien l'interprétation donnée par le Conseil de l'article 49 du traité, force est alors de reconnaître qu'il s'agit là, ni plus ni moins, d'une **authentique violation du droit communautaire primaire**. En posant comme unique condition à l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union le respect des critères politiques de Copenhague (institutions stables, démocratie, primauté du droit, droits de l'homme, respect et protection des minorités) - les critères économiques (économie de marché viable, capable de supporter la concurrence au sein du marché unique) et l'alignement de la législation nationale sur l'acquis communautaire constituant deux exigences supplémentaires auxquelles un candidat doit satisfaire ultérieurement pour l'adhésion - **le Conseil nie ouvertement la condition d' « européenité » contenue dans le traité.**

Un non-sens politique

✘ Conséquence de cette révision sauvage de l'article 49 : si l'on suit le raisonnement du Conseil européen, **n'importe quel Etat au monde pourrait prétendre adhérer à l'Union européenne** dès l'instant où il respecte les droits fondamentaux de la personne ! Après la Turquie, pourquoi pas Israël, le Maroc...

S'il apparaît que le processus d'adhésion aboutit à un profond bouleversement de l'identité européenne, il s'avère aussi qu'il risque, réciproquement, d'altérer gravement le modèle social de la Turquie.

La Turquie (ré)islamisée

98 % de la population turque est de confession musulmane. Pourtant, la Turquie n'est pas un Etat islamique. Fondée en 1923 par Mustapha Kemal Atatürk, la République de Turquie est un Etat laïc. En effet, soucieux de moderniser son pays, le père fondateur de la Turquie contemporaine tenta d'importer le modèle de l'Etat-nation européen érigé sur le rejet des particularismes. Dans cette perspective, le principe de laïcité, c'est-à-dire la séparation du politique et du religieux, de la sphère publique et de la sphère privée, a acquis une importance primordiale.

L'expérience - unique en son genre - initiée par Mustapha Kemal s'est soldée par **l'instauration d'une démocratie non pas libérale mais autoritaire**. L'armée turque, garante de l'unité nationale, constitue l'épine dorsale d'un système politique qui, par certains aspects (interprétation restrictive des libertés individuelles), n'est toujours pas conforme à notre conception de la démocratie. Aussi, l'Union européenne exige-t-elle de la Turquie qu'elle procède à des réformes juridiques, politiques et institutionnelles destinées à la mettre en conformité avec le modèle démocratique européen esquissé à Copenhague en 1993.

Mais, l'Union européenne, à travers cette **ingérence permanente dans les affaires internes de la Turquie**, fait courir un véritable risque de déstabilisation à ce pays.

1. Les lacunes de la Turquie en matière de démocratie sont **le prix à payer pour relever le défi de la laïcité et de la démocratie dans un Etat musulman.**

✘ Contrairement au christianisme à l'origine de la séparation du temporel et du spirituel (« Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu »), **l'islam ignore la rupture entre les deux ordres et, ce faisant, apparaît irréductiblement incompatible avec l'idéal démocratique tel que nous le formulons.** Jusqu'à présent, la République de Turquie a réussi, tant bien que mal, moyennant quelques aménagements aux principes démocratiques (encadrement très strict des libertés fondamentales) et religieux (interdiction de certaines pratiques comme, par exemple, le port du voile dans les universités), à maintenir un équilibre très fragile entre l'islam et une certaine forme de démocratie.

2. C'est justement ce compromis original que l'Union européenne remet en cause en imposant à la Turquie des **obligations démocratiques et des contraintes qu'elle ne peut satisfaire sans abandonner l'héritage politique de Mustapha Kémal.**

✘ Une telle hypothèse n'est assurément pas souhaitable puisque **la voie serait alors grande ouverte à un islamisme radical** qui, bien que contenu jusqu'à maintenant, travaille cependant la Turquie.

3. Tous les précédents le montrent : **dans une société à dominante musulmane, trop de démocratie tue la démocratie.** L'islamisme profite toujours des facilités que lui offre le modèle démocratique occidental pour faire prospérer son idéologie politico-religieuse révolutionnaire.

✘ De fait, l'argument selon lequel l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne permettrait non seulement de démocratiser définitivement ce pays mais, au-delà, de montrer qu'un Islam démocratique est possible, est un dangereux pari sur l'avenir. En réalité, ainsi que l'attestent d'ailleurs les élections de 2002 qui virent la victoire du parti islamiste AKP, **chaque étape vers la « démocratisation »**,

c'est-à-dire vers l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, a été accompagnée d'une poussée de l'islamisme !

L'adhésion à l'Union européenne ne serait-elle pas finalement le cheval de Troie des islamistes turcs ? Ces derniers ne joueraient-ils pas la carte de l'adhésion à l'Union européenne au motif que les exigences démocratiques posées à l'entrée dans l'Union permettraient de démanteler les obstacles érigés jusque-là par le modèle kémaliste à leur accession au pouvoir ?

Une Turquie vivant sous l'épée de Damoclès d'un islamisme poussé au pouvoir par l'inconscience d'une Europe sans repères : voilà, finalement, ce sur quoi débouchera le processus d'adhésion à l'Union européenne. A l'heure où la mondialisation réveille partout à travers le monde de légitimes aspirations identitaires, la constitution d'une Europe intégrant la Turquie, ne profitera ni à l'une, ni à l'autre. A l'opposé de l'effet attendu, elle créera les conditions de ce fameux choc des civilisations évoqué par le politologue Samuel Huntington qui déclarait récemment : « *beaucoup pensent à juste titre en Europe que l'Union politique ne résistera pas à l'entrée de 70 millions de musulmans. La Turquie est un pays musulman solide, bien administré, avec une armée efficace (...). Elle serait le candidat idéal pour donner au monde musulman un leader* » (Le Point du 22 avril 2004).

Enfin, les positions ambiguës de la classe politique européenne à l'égard du peuple turc, déclarant tout à la fois que la Turquie a une légitimité à être dans l'Union, qu'elle doit cependant se réformer radicalement, que les négociations peuvent s'arrêter à tout moment, voire que finalement on pourrait rejeter son adhésion, **ne présentent que des inconvénients politiques, diplomatiques et psychologiques.**

A défaut d'une position claire et loyale de refus pour des raisons géographiques, l'Europe risque d'humilier la Turquie et d'exacerber un sentiment anti-occidental alors que nous devons avoir des relations franches et amicales avec notre voisin et allié Turc. Le fait de ne pas faire maison commune n'interdit pas les relations de bon voisinage.

Vers l'horreur économique

L'Europe, malade de la mondialisation

L'Union européenne traverse depuis plusieurs années une crise économique dont on ne perçoit toujours pas l'issue à moyen terme.

Exposés à tous les vents d'une concurrence de plus en plus sauvage, incapables de mettre en place les réformes économiques et sociales susceptibles de réduire les déficits publics et de favoriser la création d'emplois et d'entreprises, **la plupart des Etats membres s'enlisent dans la dépression.**

En outre, pénalisées par l'appréciation de la monnaie européenne face au dollar, les Etats membres de la zone euro voient leurs exportations chuter, leur croissance ralentir et le chômage progresser plus fortement qu'ailleurs.

Enfin, l'entrée dans l'Union européenne de dix nouveaux Etats, le 1^{er} mai 2004, a évidemment détérioré un peu plus la situation. Estimé à plusieurs dizaines de milliards d'euros, cet élargissement pèse lourdement sur l'économie des grands Etats (à commencer par la France) qui se voient privés d'aides financières communautaires désormais versées aux nouveaux Etats membres.

C'est dans ce contexte notablement dégradé que se prépare l'adhésion de la Turquie.

→ D'un point de vue économique, la Turquie a tout intérêt à rejoindre l'Union européenne : selon les projections officielles, la Turquie pourrait recevoir, en 2025, près de 28 milliards d'euros net chaque année, soit le quart du budget annuel de l'Union européenne !

Chronique d'une catastrophe annoncée

1. 10 % d'inflation, une dette publique s'élevant à plus de 87 % du PIB, un déficit budgétaire atteignant près de 9 % de ce même PIB, un taux de chômage dépassant les 10 % : ce sont là quelques indicateurs des « performances » économiques de la Turquie pour 2004.

2. Il faut également observer que **la Turquie développe une économie souterraine équivalant à plus de 50 % de son PIB**. Or, chacun le sait, **l'économie souterraine est synonyme de corruption et de trafics en tous genres** (drogue, prostitution, immigration clandestine en provenance de l'Asie mineure).

✘ Ainsi, la Turquie est-elle devenue en quelques années **l'un des principaux centres de la contrefaçon**, une contrefaçon qui pénalise d'abord les entreprises et les salariés français du secteur du luxe.

3. Autre risque, et non des moindres : **la délocalisation des entreprises**. L'un des arguments majeurs avancé à l'appui de l'adhésion de la Turquie est **la nécessité d'accroître le volume des investissements directs dans ce pays**.

✘ Les « atouts » de la Turquie ne manquent pas : plus de 40 % de la main d'œuvre ne bénéficie pas de couverture sociale, le coût du travail atteint à peine 6 euros l'heure, la durée de travail hebdomadaire est supérieure à 44 heures sans limitation d'heures supplémentaires, le droit du travail turc n'accorde que 12 jours de congés payés, etc.

✘ Dans ces conditions, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, synonyme de libre circulation des capitaux, provoquera automatiquement un appel d'air à la délocalisation de nombreuses entreprises européennes avides de trouver des salariés peu coûteux et bien formés...

4. Et si la Turquie adoptait le « modèle social européen » ? Dans une certaine mesure, il serait possible que le mouvement de délocalisations soit ralenti. Toutefois, **un effet inverse serait amplifié, à savoir, avec la libre circulation des personnes, une immigration massive**.

✘ Il ne fait aucun doute que l'adhésion de la Turquie se traduira, quoi qu'il advienne, par l'arrivée massive de nouveaux immigrés. Mais que la Turquie soit privée de ces « avantages économiques » qui retiennent encore les travailleurs turcs au pays, et c'est à un véritable exode vers la vieille Europe qu'il faut s'attendre. Selon la Commission, près de 3 millions d'immigrants Turcs rejoindraient les pays de l'actuelle Union européenne. Par ailleurs, l'entrée de la Turquie dans l'Union ouvrirait toute grande la porte à une immigration massive venant des pays turcophones de l'ex-Union soviétique.

En tout état de cause, ce sont donc les travailleurs français qui, une fois de plus, paieront la facture de l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie. D'un coût financier exorbitant, l'entrée de la Turquie sera socialement insurmontable.

Vers la dépendance diplomatique et stratégique

Les deux Europe

Symbole de son impuissance politique, l'inexistence de l'Europe sur l'échiquier diplomatique mondial est clairement apparue aux yeux des opinions publiques en 2003 à l'occasion de l'agression militaire américaine contre l'Irak. Dans les mois qui ont précédé l'ouverture des hostilités, la division de l'Union a mis à jour l'opposition entre, au moins, deux conceptions de l'Europe.

D'un côté, « la vieille Europe » (sic), pour reprendre la terminologie du secrétaire d'Etat à la défense Donald Rumsfeld, c'est-à-dire une Europe aspirant à devenir politiquement et stratégiquement indépendante de l'hyper-puissance américaine. Cette vision est elle-même bien loin de la réalité géostratégique de l'actuelle Europe de Bruxelles. La nécessaire puissance et indépendance de l'Europe ne pourrait en effet prendre sa source que dans une coopération volontariste de nations libres, fortes et indépendantes.

De l'autre, « la jeune Europe » (sic), autrement dit l'Europe atlantiste renforcée par l'élargissement de 2004, qui, orpheline de toute tradition diplomatique, sans aucune influence sur la scène internationale, ne voit le monde qu'à travers le prisme américain.

Le triomphe de la jeune Europe

L'adhésion de la Turquie à l'Union européenne s'inscrit sans équivoque dans ce dernier cadre.

Membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) - avec 800 000 hommes la Turquie fournit le deuxième contingent de l'OTAN - aujourd'hui encore sous la tutelle exclusive des Etats-Unis, **la Turquie est un partenaire de premier ordre pour la diplomatie américaine dans cette région.**

L'entrée de la Turquie dans l'Europe communautaire, renforcerait encore un peu plus le poids de l'OTAN dans l'Union européenne.

→ *Est-ce d'ailleurs un hasard si Jacques Chirac, chaud partisan de la Turquie dans l'Union européenne, est aussi l'artisan du retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN ? Evidemment non. La cohérence du chef de l'Etat français est ici l'illustration parfaite du lien entre les deux sujets.*

1. Les quelques espoirs que nourrissent encore certains de voir, un jour, émerger à la fois une diplomatie européenne et une puissance militaire indépendantes des Etats-Unis seraient **irréremédiablement annihilés par l'arrivée de la Turquie dans l'Union.**

2. Inféodée aux Etats-Unis, via l'OTAN et sa base avancée que représente la Turquie, **l'Europe se retrouverait de la sorte aux premières loges des conflits qui secouent le Proche et le Moyen-Orient.** Ainsi exposée, elle deviendrait une cible privilégiée des innombrables adversaires que compte la politique étrangère des Etats-Unis.

Vers la dérive institutionnelle

La Turquie, première puissance démographique de l'Union européenne

Avec plus de 70 millions d'habitants (dont 30 % a moins de 15 ans), la Turquie arriverait aujourd'hui en deuxième place des membres de l'Union européenne du point de vue démographique. Et, compte tenu de l'explosion démographique que connaît ce pays (sa population a doublé entre 1960 et 1990), **la Turquie sera, dans vingt ans, l'Etat le plus peuplé de l'Union européenne avec près de 100 millions d'habitants.** Or, avec la nouvelle Constitution européenne, le poids démographique sera l'un des principaux critères de la répartition des pouvoirs au sein des institutions communautaires.

La Turquie, première puissance politique de l'Union européenne

Par conséquent, en représentant à terme près de 16 % de la population de l'Union européenne, la Turquie, deviendra peu de temps après son entrée dans l'Union la première puissance politique « européenne ».

Disposant de la plus forte représentation au Parlement européen (la Turquie compterait 96 députés alors que la France verrait sa représentation passer en dessous de 70 députés !), la Turquie jouera de plus un rôle crucial au Conseil des ministres, organe au sein duquel elle se verra attribuer plus de voix que la France et surtout sera un vecteur puissant de constitution d'une minorité de blocage.

Facteur aggravant, en faisant passer de nouveaux domaines de compétences de l'unanimité à la majorité qualifiée, la Constitution européenne aura encore réduit la possibilité pour les Etats de s'opposer à des décisions qu'ils jugeraient en contradiction avec leurs intérêts nationaux. En particulier, dans le domaine de l'immigration, du droit d'asile et du contrôle des frontières extérieures de l'Union.

Les trois mensonges du lobby euro-turc

La Turquie, dont les neuf dixièmes du territoire sont asiatiques, n'est pas un pays européen. Les trois quarts de nos compatriotes jugent donc son adhésion à l'Union européenne aussi absurde que serait l'adhésion de la France à l'Organisation de l'Unité africaine.

Pour endormir l'opinion, le lobby euro-turc mené par Chirac prétend que la Turquie appartient à la civilisation européenne. Cette affirmation repose sur trois mensonges principaux.

1- *“Les Turcs et les Européens partagent la même histoire depuis des siècles”* **Faux : l'histoire en commun est d'abord une histoire de conflits.**

Depuis que les Turcs, venus de Mongolie, sont arrivés sur les rives asiatiques de la Méditerranée, ils n'ont eu de cesse de conquérir l'Europe. Les califes ottomans, après la prise de Constantinople en 1453 et la conquête des Balkans, ont jusqu'au XVII^e siècle fait peser une menace mortelle sur l'Europe occidentale, sauvée in extremis lors de la bataille navale de Lépante en 1571 et sous les murs de Vienne en 1683.

Les trois siècles suivants sont jalonnés par les guerres de libération des peuples européens sous le joug turc : les Hongrois et les Croates au XVIII^e siècle, les Grecs en 1827, puis les Serbes, les Bulgares, les Roumains... La France elle-même a mené une guerre victorieuse contre les Ottomans, en 1830, lors de la conquête d'Alger, délivrant la Méditerranée des pirates Barbaresques.

Depuis 1913, Constantinople, (devenu Istanbul), et la Thrace constituent la dernière enclave turque en Europe. Les Ottomans ont aussi laissé des traces dans les mémoires : massacres, chrétiens soumis au statut humiliant de dhimmi, églises détruites ou transformées en mosquées.

2 - *“L’Etat turc laïc a les mêmes valeurs que l’Europe”*

Faux : la Turquie kémaliste est aujourd’hui gouvernée par des islamistes

L’occupation militaire depuis 1974 du Nord de Chypre montre que les actuels dirigeants turcs sont les héritiers des conquérants ottomans.

La république turque prétendument laïque a été encore plus oppressive que l’empire ottoman vis-à-vis des chrétiens. Le génocide arménien de 1915, commis, certes avant l’arrivée au pouvoir de Kémal Atatürk, l’a été par le mouvement des Jeunes Officiers dont il était membre. Les millions de Grecs orthodoxes vivant en Anatolie ont subi une épuration ethnique en 1922. Les autres chrétiens sont considérés comme des citoyens de seconde zone.

Après 80 années de kémalisme, les Turcs sont tellement peu laïcisés qu’en 2002 ils ont donné aux islamistes une majorité des deux tiers à l’Assemblée nationale.

3 - *“L’adhésion de la Turquie constituerait un pont avec le monde musulman.”*

Faux : la Turquie dans l’Europe provoquerait un choc des civilisations en Europe

Membre de l’Union européenne, la Turquie (70 millions d’habitants aujourd’hui) avec une démographie encore forte, deviendrait vite l’Etat le plus peuplé. Disposant alors de la représentation parlementaire la plus importante et du plus grand nombre de voix au Conseil, elle aurait un poids prépondérant dans les institutions européennes. **A défaut d’être un « pont » avec le monde musulman visant à moderniser l’islam, la Turquie sera, de fait, la tête de pont de l’islamisation de la modernité européenne.**

Pour bon nombre de Français, l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne reste une perspective encore très lointaine et, surtout, inconcevable.

Dans le silence des négociations intergouvernementales, bien à l'abri du regard des peuples, l'affaire est pourtant en train de se conclure.

Le mépris avec lequel Jacques Chirac a rejeté la demande des parlementaires français d'organiser un vote à l'Assemblée nationale sur la question turque montre bien que le sujet doit absolument demeurer le domaine réservé d'une minorité soi-disant éclairée.

Quant à la promesse chiraquienne d'organiser, dans une dizaine d'années, un hypothétique référendum à l'issue des négociations d'adhésion avec la Turquie, elle n'engage que les naïfs qui la reçoivent. Jacques Chirac a déjà fait le coup du référendum à propos du passage à l'euro en 1995...

Non, c'est maintenant qu'il faut agir. Sans plus attendre.

Le débat est ouvert et il appartient dès lors à ceux qui refusent l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne de veiller à ce que cette question ne soit plus jamais occultée, ni aujourd'hui, ni dans les années à venir. On peut compter sur le Front national pour qu'il en soit ainsi, mais nous avons besoin du soutien du plus grand nombre.

Ne restez pas spectateurs, rejoignez-nous.





Pour tout contact :
Carl Lang

Parlement européen
rue Wiertz, 7 K029,
1047 Bruxelles
BELGIQUE

Tel. 00 322 284 25 03
Fax 00 322 284 69 49



Budget 3701 de Carl Lang Député européen

